



--	--	--	--	--

La photo-passeport doit être collée et correspondre impérativement à la grandeur du cadre (couper la photo si nécessaire)

Demande de qualification pour joueur amateur

Ce formulaire peut uniquement être utilisé pour les joueurs amateurs qui remplissent une des conditions de l'article 142 du règlement de jeu ASF. Ce sont principalement les joueurs amateurs qui n'ont jamais été qualifiés pour un club de l'ASF, du sport corporatif, de la Satus ou d'une association de football étrangère, ou qui ont été annoncés partants par leur dernier club de l'ASF, du sport corporatif ou de la Satus. Dans tous les autres cas, la présentation d'une demande de transfert (transfert national définitif ou prêt, transfert international) est nécessaire.

A joindre impérativement:

- 1 photo-passeport (sans couvre-chefs)
- 1 copie passeport ou carte d'identité (avec nom, prénom, date de naissance et nationalité)

Données du joueur

masculin féminin

Nom de famille

Prénom

Date de naissance

Rue / Numéro

	Nationalité	
	NPA / Lieu	

Joueur déjà qualifié une fois pour un club ASF?

Non Oui, quel club?

--

A remplir uniquement par les clubs de Swiss Football League, Première Ligue et 2^{ème} ligue interrégionale:

Prévu pour 1^{ère} équipe M-21 Equipes actives inférieures / Juniors

Directives pour tous les joueurs mineurs étrangers (jusqu'au 18e anniversaire)

Selon les prescriptions de la FIFA, la qualification sera uniquement accordée si l'une des dérogations ci-dessous est applicable au joueur.

- Le joueur et ses parents déménagent de l'étranger vers la/le Suisse/Liechtenstein, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le football.
 - Le domicile à l'étranger du joueur ainsi que l'emplacement du club ASF se situent chacun à une distance maximale de 50 km de la frontière commune. La distance maximale entre domicile et club sera de 100 km.
 - Avant cette demande de qualification, le joueur a habité au moins 5 ans sans interruption en Suisse/Liechtenstein
 - Uniquement pour clubs SFL : le joueur est âgé de 16 à 18 ans et effectue un transfert en Suisse depuis un pays membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Economique Européen (EEE). Le club SFL garantit l'entretien, la prise en charge, ainsi que la formation sportive et académique du joueur.
- ⇒ L'ASF se réserve le droit d'exiger des documents selon vos déclarations et d'effectuer des contrôles. Des indications mensongères entraîneront des sanctions ainsi que la suppression de la qualification.
Les clubs de Swiss Football League, Première Ligue et 2^{ème} ligue interrégionale inscrits au système FIFA TMS sont tenus de joindre tous les documents nécessaires à l'enregistrement du joueur mineur selon annexe 2 du Règlement FIFA du Statut et du Transfert des Joueurs.

Le joueur soussigné confirme vouloir être qualifié pour le club ASF ci-dessous („nouveau club“). Par sa signature, le joueur s'engage à reconnaître les statuts, règlements et décisions de la FIFA, de l'UEFA, de l'ASF, de ses départements et sous-organisations. Selon les statuts de l'ASF, il se soumettra en particulier à la juridiction des associations mentionnées et à la juridiction arbitrale du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne.

Signature du joueur	Signature du représentant légal (obligatoire pour joueurs mineurs)	Sceau et signature du club ASF
Lieu et date		